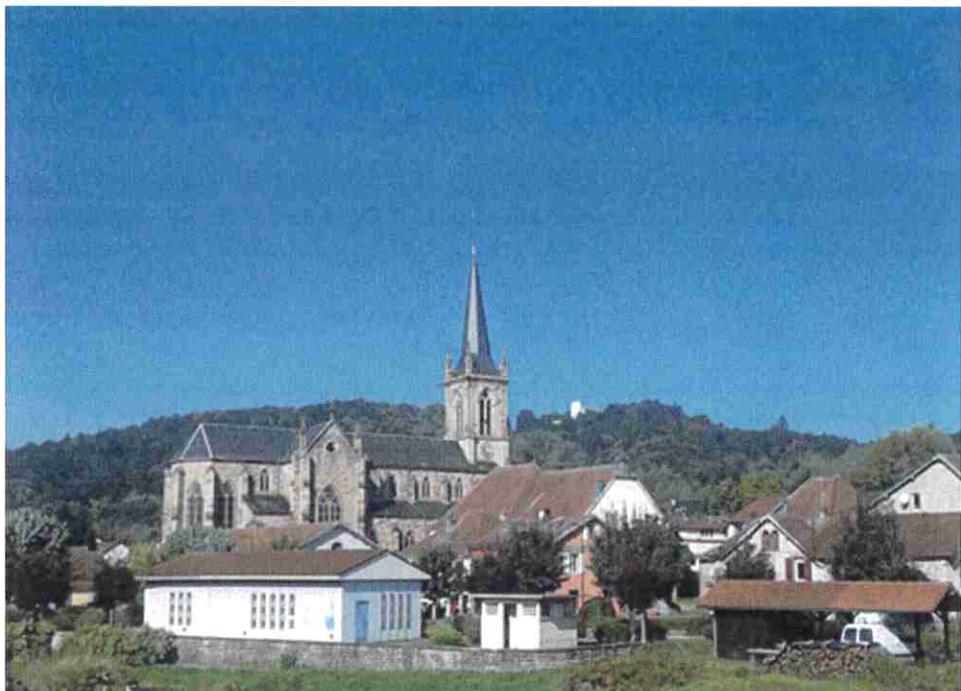


**COMMUNE DE RONCHAMP**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Benoît CORNU



Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**



L'évènement = l'aléa

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels** (inondation, sismique, mouvement de terrain...)



Les enjeux

**Les risques technologiques** (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)



Le risque

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie...)

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article R125-11 du Code de l'Environnement :

*L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.*

*Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet, ainsi que dans un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le Maire.*

*Elle comprend également la liste des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle consultable sur Internet à l'adresse suivante : <https://georisques.gouv.fr>.*

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de RONCHAMP peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# A quels risques sommes-nous exposés à RONCHAMP ?



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)*

*Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM*

*(en mairie ou sur [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr))*

## Les risques naturels :

- Les inondations par débordement de cours d'eau / remontée de nappe phréatique
- Les séismes (risque 3 – modéré)
- Les mouvements de terrain
- Les risques miniers
- Le retrait gonflement des sols argileux
- Le radon (niveau 3 - important)
- Les feux de forêt

## Les risques technologiques :

- La pollution des sols
- Le transport de matières dangereuses
- Le risque industriel

## Autres risques :

- Attentat
- Ferroviaire

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques : tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie, canicule...

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

## Historique des catastrophes naturelles dans ma commune : 10

▲

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE1926068A	Sécheresse	01/07/2018	26/10/2019
INTE1806551A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/01/2018	10/03/2018
INTE1808306A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/11/2017	02/05/2018
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/12/1991	23/08/1992
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	23/03/1990
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/1982	26/12/1982
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1982	26/12/1982

# ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante selon les besoins / évènements :

## LES MOYENS D'ALERTE :

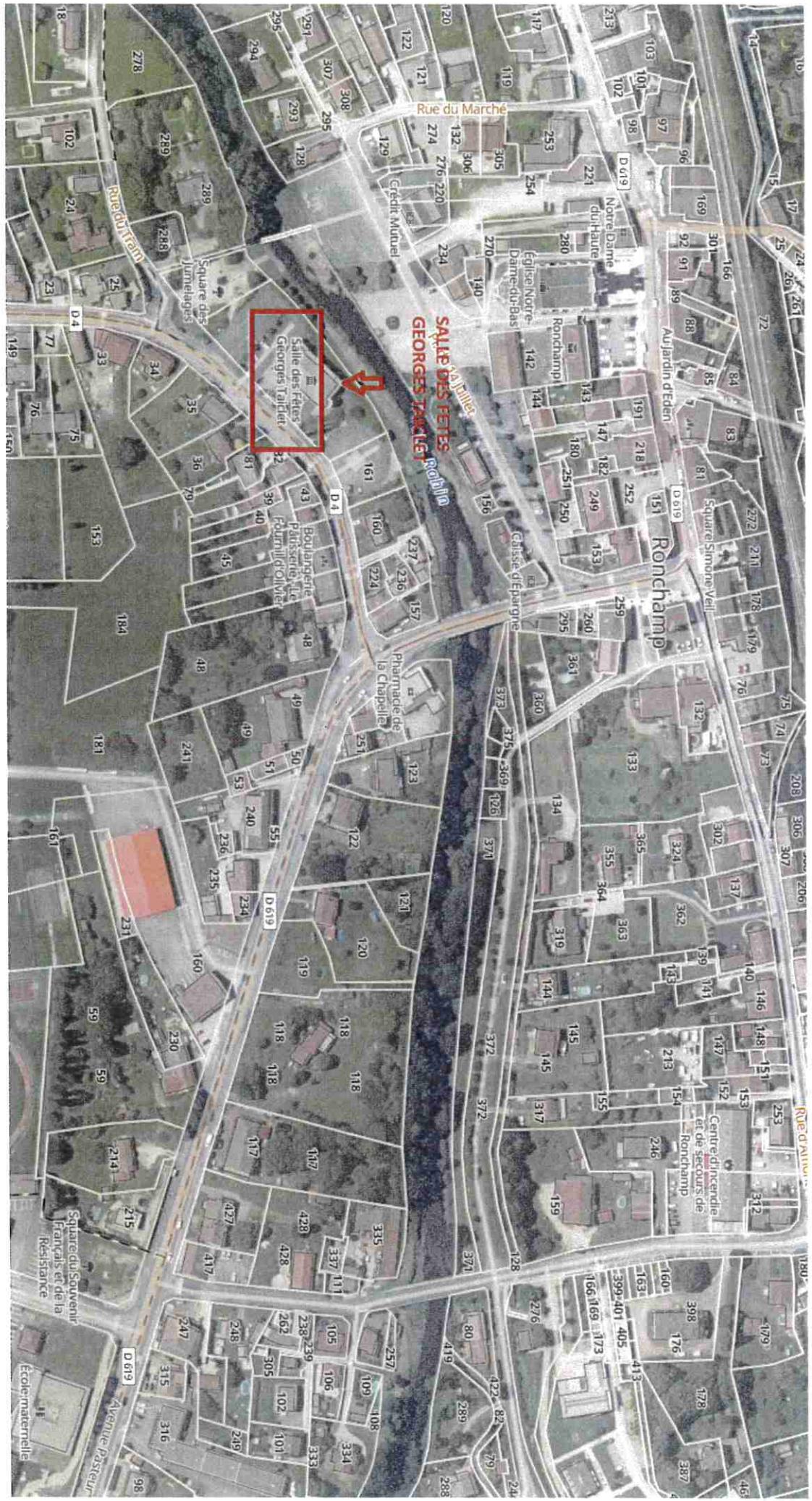
- par l'application Panneau Pocket ;
- par le panneau d'affichage lumineux ;
- par les réseaux sociaux ;
- en porte à porte, par les élus, selon des secteurs définis ;
- par téléphone.

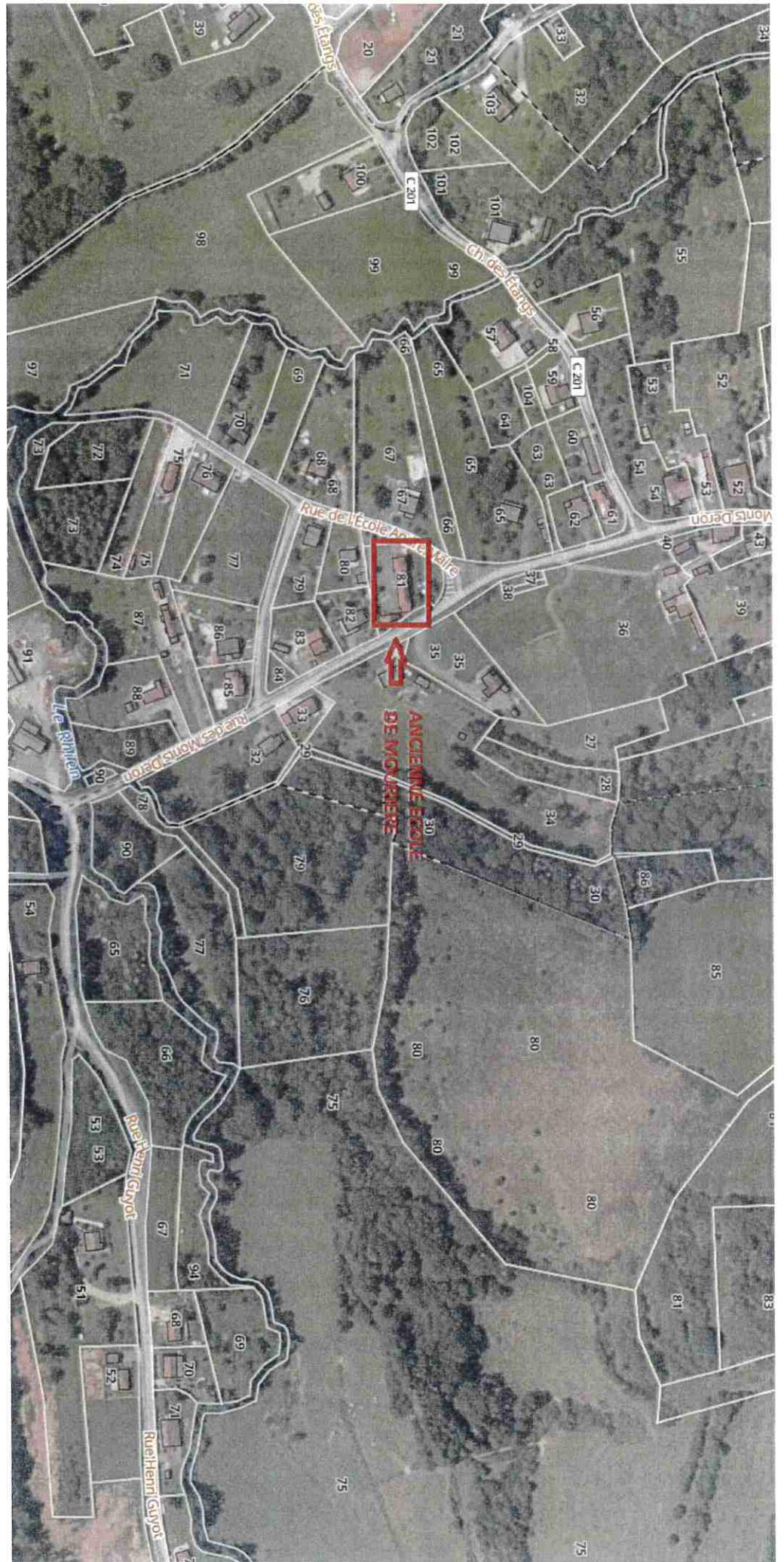
Deux points de rassemblement ont été retenus



La salle des fêtes Georges Taiclet – 10 rue du Tram  
et l'ancienne école de Mourière – 1 rue de l'école André Maire







Vous pouvez télécharger le rapport communal des risques en suivant ce lien :

[www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2/70451/Ronchamp/commune/70250](http://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2/70451/Ronchamp/commune/70250)

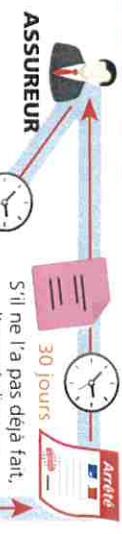


## LA PROCÉDURE ORDINAIRE

# DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

### RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistres assurés



### CRÉDITS DE SECOURS D'EXTRÊME URGENCE

Objet : ces crédits permettent

d'aider financièrement les sinistrés se trouvant dans une situation de grande difficulté au lendemain d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle

à leurs besoins essentiels les plus urgents : nourriture, habillement ou objets de première nécessité.

**Bénéficiaires :** ils sont réservés aux seuls particuliers.

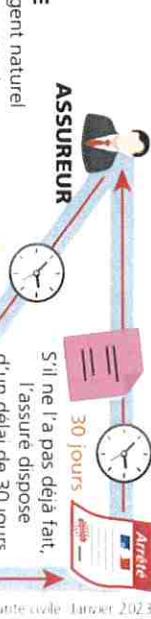
**Montant maximum :** 300 € par adulte et 100 € par enfant.

**Mise en œuvre :** Ils sont attribués par le préfet de département.

## LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'événement de grande ampleur

### RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistres assurés



### DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Instruit et présente les dossiers

### AVIS DE LA COMMISSION

Arrêté interministériel



# L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) – Remplir son état des risques

Depuis 2003, les propriétaires immobiliers doivent fournir à leurs acheteurs et locataires un bilan des principaux phénomènes dangereux (pollution, inondation, séisme, etc.) auxquels leurs biens sont exposés. Des informations précieuses pour prendre sa décision et pour les futurs occupants des lieux.

## Remplir son état de risque

### Qu'est-ce que l'IAL ?

L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) fait partie des diagnostics immobiliers obligatoires que les propriétaires doivent adresser aux futurs acquéreurs ou locataires de logements, bureaux, commerces ou terrains, même inconstructibles, si ces derniers sont exposés à un risque naturel, minier, technologique ou au recul du trait de côte. Un état des risques doit figurer dans le dossier de diagnostic technique (DDT) annexé à la promesse et à l'acte de vente ou au bail de location.

Son but ? Permettre aux futurs occupants des lieux de se décider en toute connaissance de causes. Pour renforcer cette information, le décret d'application du 1er octobre 2022 a instauré que :

- toute annonce immobilière, quel que soit son support de diffusion, doit désormais porter cette mention : « Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) »
- l'état des risques doit être remis à la première visite

L'obligation s'applique aux biens situés :

- dans une zone réglementée par un ou des plans de prévention des risques (PPR), que ces derniers soient naturels (inondations, mouvements de sol...), technologiques (liés aux industries) ou miniers ;
- dans une zone de sismicité (à partir du niveau 2) ;
- dans une zone exposée au recul du trait de côte ;
- dans un secteur d'information sur les sols (pollution des sols) ;
- dans une zone à potentiel radon élevé (niveau 3) ;
- dans une zone soumise à obligation légale de débroussaillement.

Contrairement à d'autres diagnostics immobiliers obligatoires, l'IAL ne nécessite pas de recourir à un professionnel agréé. Le propriétaire peut remplir lui-même son état des risques. Des formulaires sont disponibles en ligne, le formulaire « état des risques » (mais aussi le formulaire « état des nuisances sonores aériennes »). Toute façon de faire est valide juridiquement, à partir du moment où le document comporte toutes les informations requises par l'article R. 125-24 du Code de l'Environnement, et où il est à jour à la date de signature de la promesse de vente, du contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement, de l'acte authentique ou du contrat de bail.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence 72 heures avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier



### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

# SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- ABRIEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses

© Bousquet / Avenir Géosciences - CEA



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



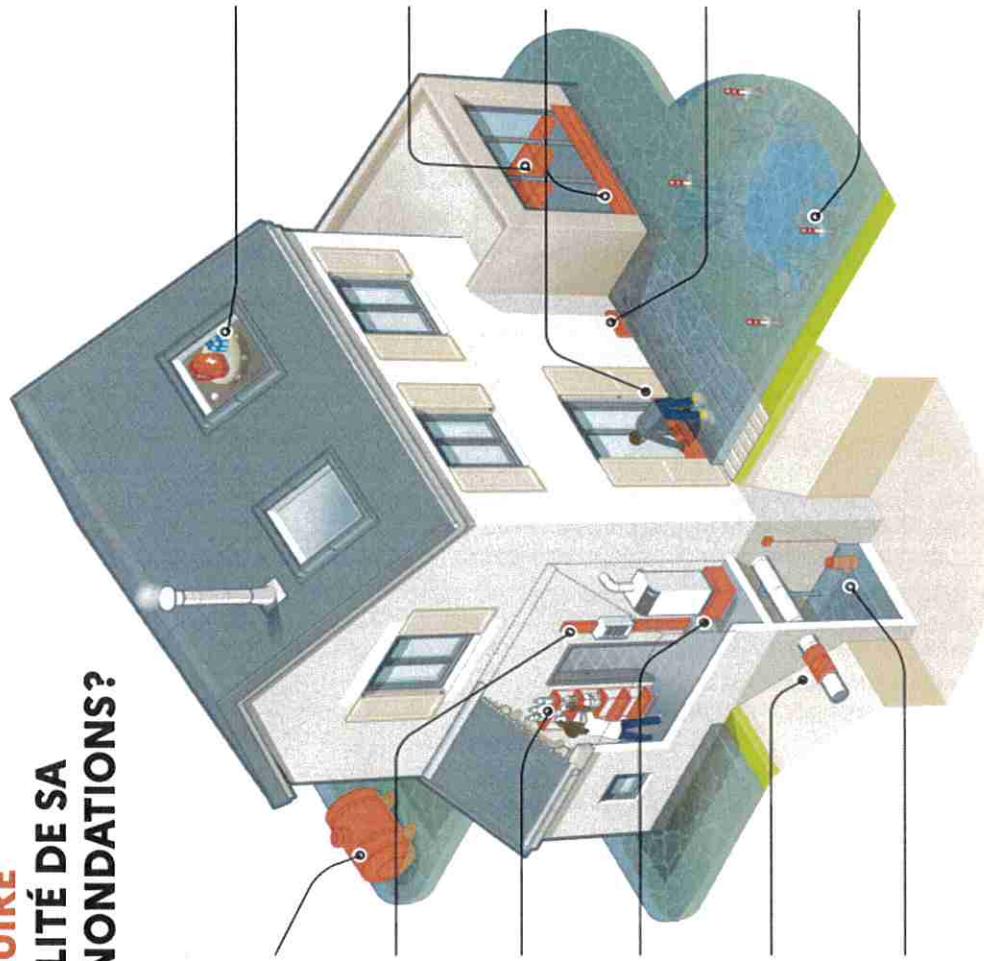
EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

## COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?



**Arrimer les cuves (gaz ou fioul)** et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

**Sécuriser le circuit électrique.** Créez un réseau séparat pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

**Stocker hors d'eau les produits polluants** pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

**Rehausser les systèmes de chauffage** (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

**Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées** pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

**Installer une pompe submersible** dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable si elle n'est pas submersible) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.

**Aménager une zone refuge** en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

**Remplacer les revêtements de sol** en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

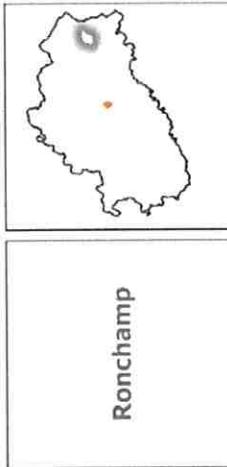
**Installer des batardeaux sur les portes** pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

**Occulter (boucher) les aérations basses** en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

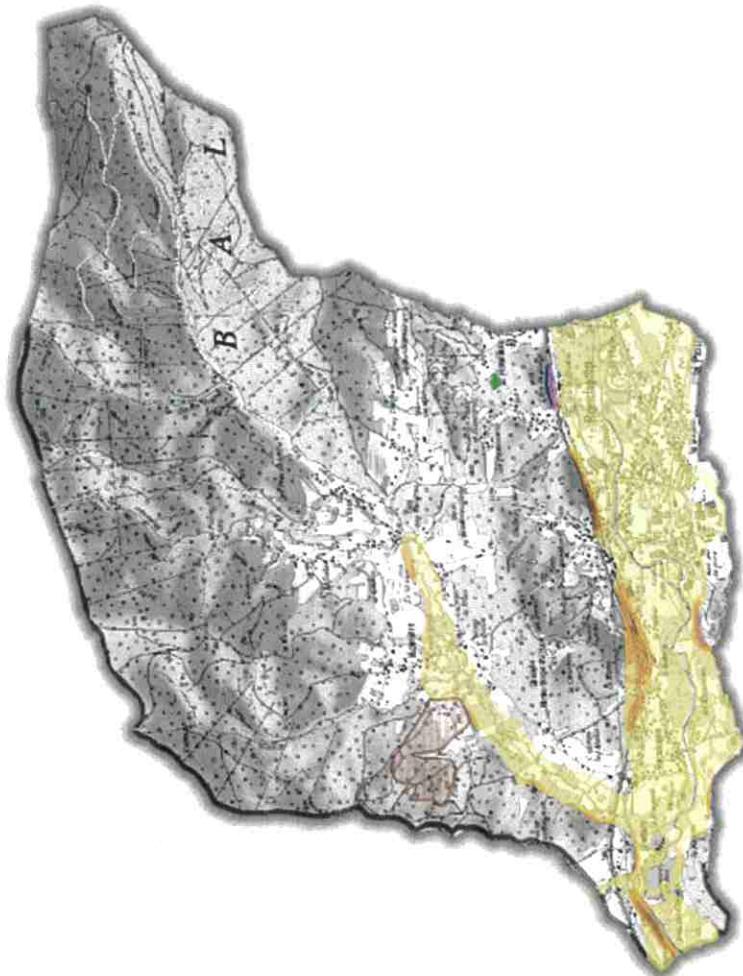
**Balliser les piscines ou bassins** à hauteur d'eau au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.



# Atlas des mouvements de terrains de la Haute-Saône



## Légende



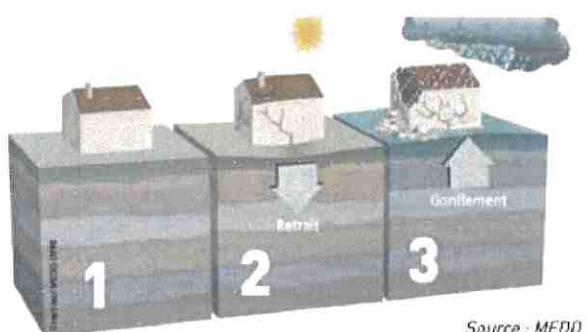


# Risque mouvement de terrain

## « retrait gonflement des sols argileux »

### Aléa modéré

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions  
(fissures, déformations des ouvertures...)  
pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

### Le risque à RONCHAMP

La commune se situe sur une zone d'aléa modéré : voir carte.

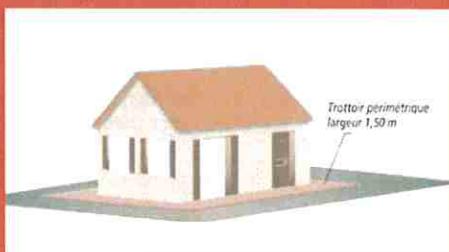
### Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

#### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti :  
les racines amplifient le phénomène  
de déstructuration des façades.

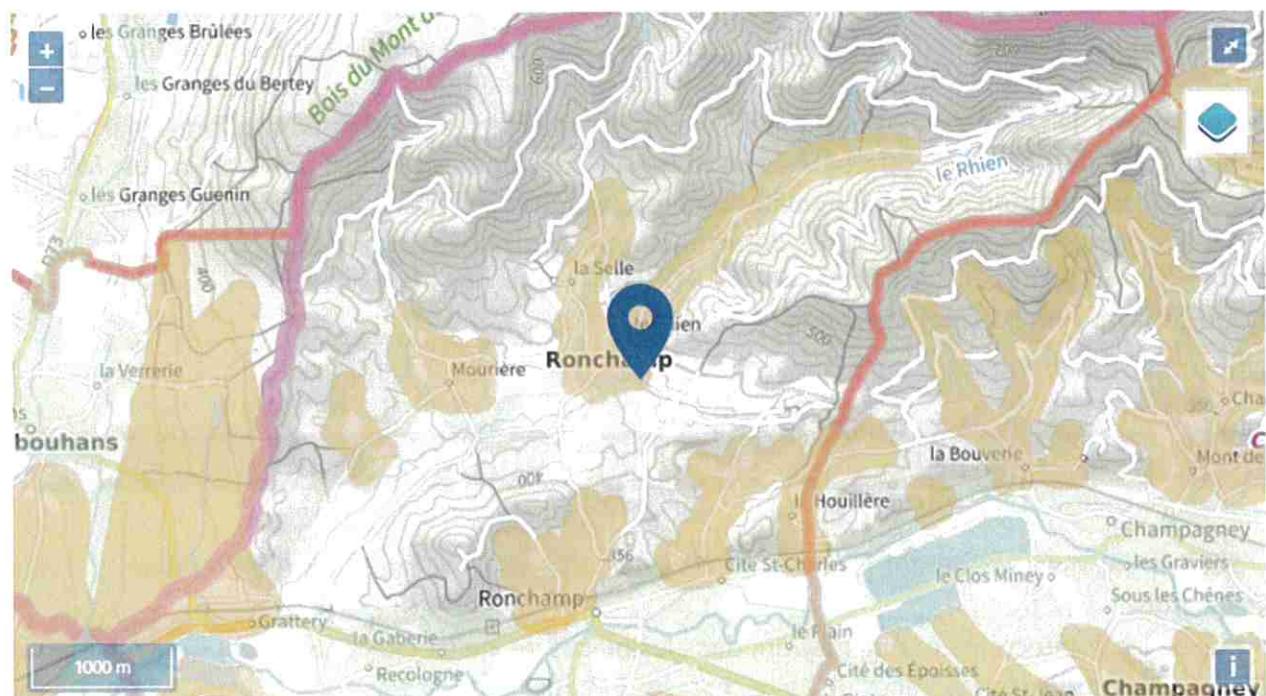


Réaliser une structure  
étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :  
<https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/retrait-gonflement-des-argiles>

# Carte « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa modéré

## Carte de l'exposition au retrait-gonflement des argiles en France



Légende :



Consultable sur [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



## LE RISQUE RADON

### La concentration de radon dans une habitation fluctue selon 2 paramètres

- La teneur du radon dans le sol.
- Les caractéristiques du bâtiment tels que : la présence ou non d'un vide sanitaire ou d'un sous-sol, la fissuration de la surface en contact avec le sol, le système de ventilation et les habitudes d'aération et chauffage.

Pour ces raisons, le seul moyen de connaître la concentration en radon dans votre domicile est de réaliser une mesure, en particulier si votre habitation se trouve dans une zone à fort potentiel radon. Vous pouvez trouver cette information en téléchargeant votre rapport des risques sur Géorisques.

Les mesures sont réalisées grâce à des détecteurs que vous pouvez commander auprès d'un laboratoire accrédité (ex : ALGADE, EUROFINS, PEARL, RADONOVA), pour un prix d'environ 40 euros. Les détecteurs sont fournis avec une notice d'utilisation.

### Comment prendre les mesures et placer les détecteurs efficacement

- Réaliser les mesures durant les mois plus froids de l'année (mi-septembre à fin février), pendant au moins 2 mois.
- Placer 1 à 2 détecteurs par habitation, dans les pièces de vie (séjour, chambres) si possible en rez-de-chaussée, et éviter les caves, salles de bains, garages et lieux de passage.
- Poser les détecteurs sur une surface dégagée, entre 1 et 2 mètres de hauteur, et à au moins 20 cm des murs.
- Ne pas les poser près d'une source de chaleur (cheminée, chauffage, lumière du soleil...), ni de sources de projections d'eau et de graisse (robinets, plaques de cuissons...), ni dans un meuble ou sur un objet.
- Poser les détecteurs hors de portée des jeunes enfants et/ou des animaux de compagnie pour éviter qu'ils les déplacent
- Ne pas déplacer les détecteurs durant la période de mesure et conserver un mode de vie habituel, par exemple en mode d'aération ou de chauffage.
- Après les 2 mois de mesure, noter la date de pose sur le formulaire et envoyer les détecteurs rapidement au laboratoire pour analyse. Les résultats vous seront communiqués quelques jours après votre envoi.

## Les résultats des mesures et les actions à engager

- Ils sont exprimés en Becquerel par mètre cube d'air ( $\text{Bq.m}^3$ ). Le niveau de référence est 300  $\text{Bq.m}^3$
- Si le résultat se situe sous les 300  $\text{Bq.m}^3$  : aucune action particulière n'est à engager en dehors de l'aération quotidienne et de l'entretien régulier du système de ventilation.
- Résultat situé entre 300 et 1000  $\text{Bq.m}^3$  : des actions correctives simples et peu onéreuses suffisent généralement :
  - Réaliser des étanchements pour limiter l'entrée du radon dans l'habitation (porte de cave, entrée de canalisation, fissures du sol...).
  - Rectifier les éventuels dysfonctionnements du système de ventilation.
  - Améliorer ou rétablir l'aération naturelle du vide sanitaire ou de la cave.
- Résultat situé au-dessus de 1000  $\text{Bq.m}^3$  : il est nécessaire de faire appel à un professionnel du bâtiment, qui réalisera une expertise complète de la situation afin de proposer des solutions adaptées pour rétablir un niveau conforme. A la fin des travaux, une mesure de contrôle sera nécessaire, dans les mêmes conditions que la mesure initiale.



**QUE FAIRE  
EN CAS DE...**

**En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.**

# FEU DE FORêt ?

**Comment éviter les départs de feu de forêt ?**

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes



**En cas de départ de feu de forêt ou de végétation**

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linges mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



**En attendant les secours**

-  RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités
-  ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
-  RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités
-  NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à RONCHAMP

La RD 619 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...) Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

## DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

## PENDANT L'ACCIDENT

### Si vous êtes témoin :

**- Donnez l'alerte :**  
**Pompiers 18,**  
**Police 17,**  
**depuis portable 112**

- En cas de victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

### Écoutez la radio

France Info 104.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



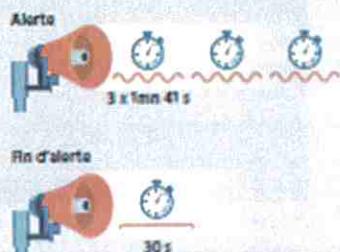
## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

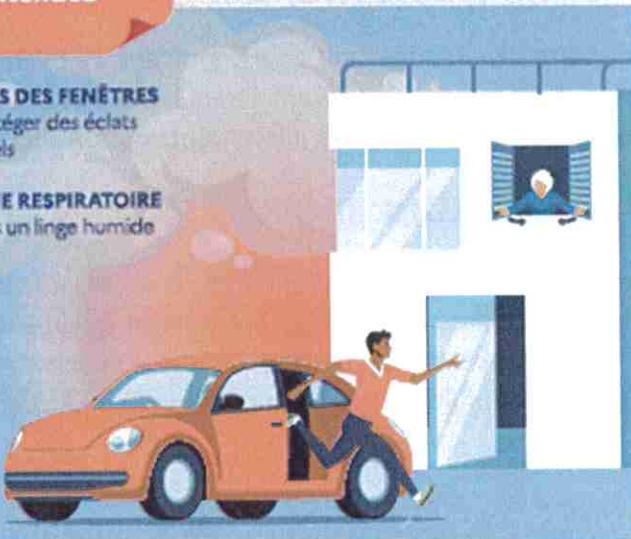
### Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h et munissez-vous de gros scotch



### En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS, arrêtez la ventilation et la climatisation
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- EN CAS DE GÈNE RESPIRATOIRE respirez à travers un linge humide



### Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à RONCHAMP

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière**.

Vent violent	Neige-verglas
Pluie-inondation	Canicule
Orages	



## DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

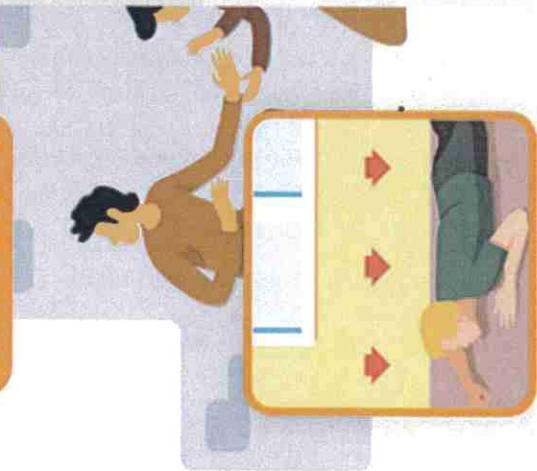
## APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

### 1. S'ÉCHAPPER



### 2. SE CACHER



### 3. ALERTER



### 4. RÉSISTER



## ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

## SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

## UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Qui ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Comment se comportent-ils ?

- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !



## SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez).
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE  
ENSEMBLE**



**FAIRE FACE  
ENSEMBLE** À tout moment, rester vigilant !  
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>

## CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES

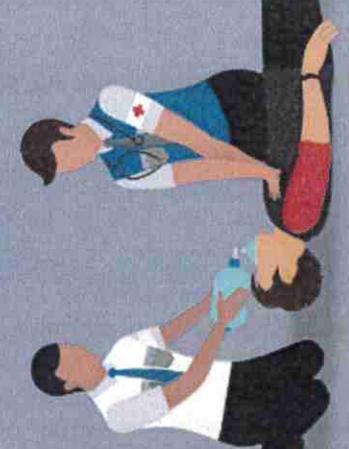
Conseils et assistance sur :  
[cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)



## FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours,  
procéder à un massage cardiaque  
ou traiter les hémorragies.

Sur : [https://gouvernement.fr/risques/  
se-former-aux-premiers-secours](https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours)



## 114

NUMÉRO D'URGENCE  
POUR LES PERSONNES  
SOURDES ET  
MALENTENDANTES

## 112

NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE  
EUROPEEN

## 17

POLICE  
SECOURS

## SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appréciez-vous votre environnement  
et sachez alerter lorsque vous êtes  
témoin d'une incohérence.



## PRÉVENIR, C'EST PROTÉGÉR

Lorsqu'une combinaison d'indices  
laisse présager d'une radicalisation.

[stop-djihadisme.gouv.fr](https://stop-djihadisme.gouv.fr)

0 800 005 696  
Service à temps  
gratuit

## PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur :  
[diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)  
Inscription sur le site ARIANE :  
[pastel.diplomatie.gouv.fr/ariane](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/ariane)

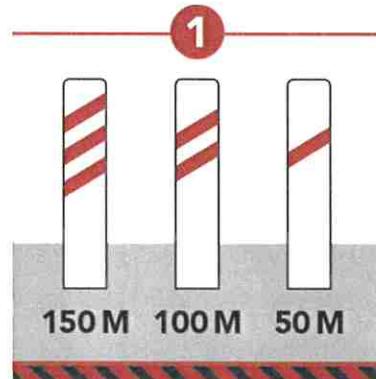


## Les règles de sécurité au passage à niveau

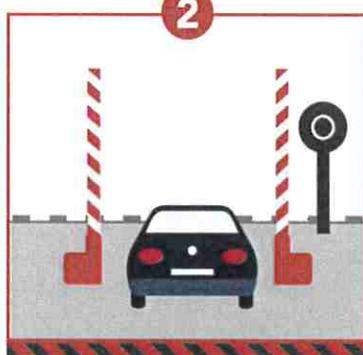
Ralentir, respecter la signalisation, alerter en cas de problème... découvrez ces règles simples qui vous sauvent la vie.

### Règle n° 1 : je ralenti à l'approche des barrières...

Je ralenti dès mon approche de la barrière. Pas compliqué : il y a des panneaux qui l'annoncent à 150 m, à 100 m et à 50 m.



2



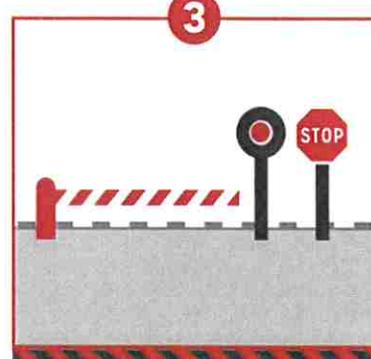
### Règle n° 2 : je ne traverse pas si la route en face est encombrée...

Je ne traverse pas si la route juste devant moi est encombrée. Les rails ne doivent être franchis que si la voie routière en face est dégagée. Je ne m'arrête jamais sur la voie ferrée.

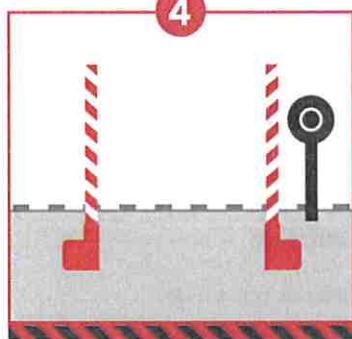
### Règle n° 3 : je m'arrête au stop ou au feu rouge...

Je m'arrête au stop ou dès que le feu rouge clignote car je n'ai pas le temps de passer, même en accélérant (et le train est prioritaire !). Feu rouge clignotant = arrêt absolu pour tous les véhicules, y compris ceux d'urgence.

3



4



#### Règle n° 4 : j'attends l'arrêt du feu rouge clignotant...

J'attends (quelques minutes maximum) l'arrêt du feu rouge clignotant et l'ouverture complète des barrières pour redémarrer. Attention : si les barrières restent baissées, cela peut signifier qu'un autre train est à l'approche. Patiencez !

#### Règle n° 5 : j'alerte en cas de problème...

J'alerte ! En cas de problème (véhicule immobilisé sur les voies, barrières fermées trop longtemps, barrière endommagée...), j'utilise le téléphone orange d'alerte et d'urgence situé à proximité du passage à niveau. Un agent de la SNCF m'indiquera la marche à suivre pour que les opérateurs de la SNCF puissent rapidement stopper les trains.

5



6



#### Règle n° 6 : si je suis coincé sur la voie...

Si je suis coincé, je dégage mon véhicule en enfonceant les barrières cassables et j'utilise le téléphone pour alerter du bris de barrière.

#### Si je n'arrive pas à redémarrer

Si je n'arrive pas à redémarrer, j'évacue toutes les personnes du véhicule bloqué sur les voies. Et j'utilise le téléphone à proximité du passage à niveau ou compose le numéro inscrit sur la pancarte pour alerter directement l'agent de la gare la plus proche. L'impact peut être limité si l'alerte est lancée suffisamment vite.

7



## Tour d'horizon de la signalisation des passages à niveau

Il existe des passages à niveau avec ou sans barrière. Retenez bien le sens des différents panneaux de signalisation spécifique à chaque situation.

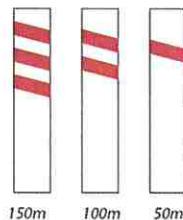
### Les passages à niveau sans barrière

Un passage à niveau sur quatre n'est pas équipé de barrières.

Un passage à niveau sans barrière est annoncé par des panneaux indiquant sa distance (150 mètres, 100 mètres, 50 mètres) ou une locomotive dans un panneau triangulaire.

Sur place, il est signalé par une croix de Saint-André ou des portillons, parfois accompagnés d'un panneau STOP ou d'un feu rouge clignotant.

Signalisations à l'approche du passage à niveau



150m    100m    50m

Signalisations au passage à niveau



ou



Portillon

avec panneau STOP ou feu rouge :



Croix de Saint-André et STOP



Croix de Saint-André et feu rouge

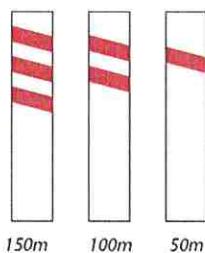
### Les passages à niveau avec barrières

Trois passages à niveau sur quatre sont équipés de feux rouges clignotants et de barrières automatiques.

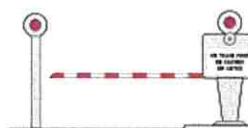
Un passage à niveau avec barrière est annoncé par un panneau triangulaire représentant une barrière.

Sur place, il est signalé par des barrières manuelles ou par des feux rouges clignotant avec barrières automatiques.

### Signalisations à l'approche du passage à niveau

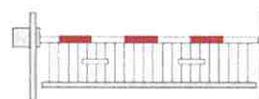


### Signalisations au passage à niveau



Feux rouges clignotants avec barrières automatiques

ou



Barrières manuelles

## Les passages à niveau pour les piétons et autres panneaux de signalisation

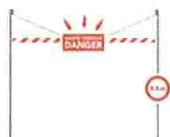
### Les passages à niveau pour les piétons

Il existe une signalisation et des aménagements spécifiques pour les piétons.



### Les autres panneaux de signalisation

À l'approche d'un passage à niveau, d'autres panneaux peuvent être utilisés.





# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à RONCHAMP

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

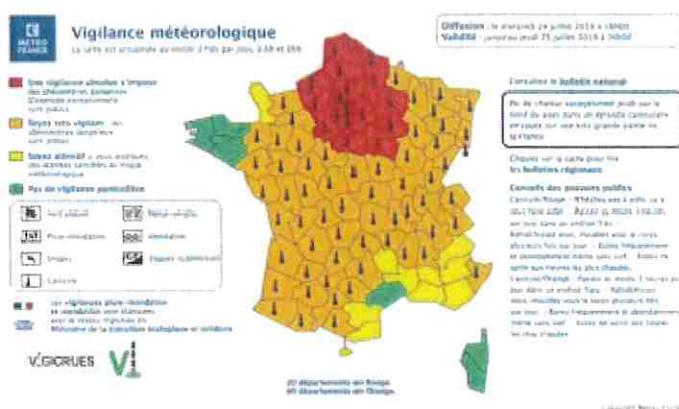
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif.  
Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes,  
mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intensives.



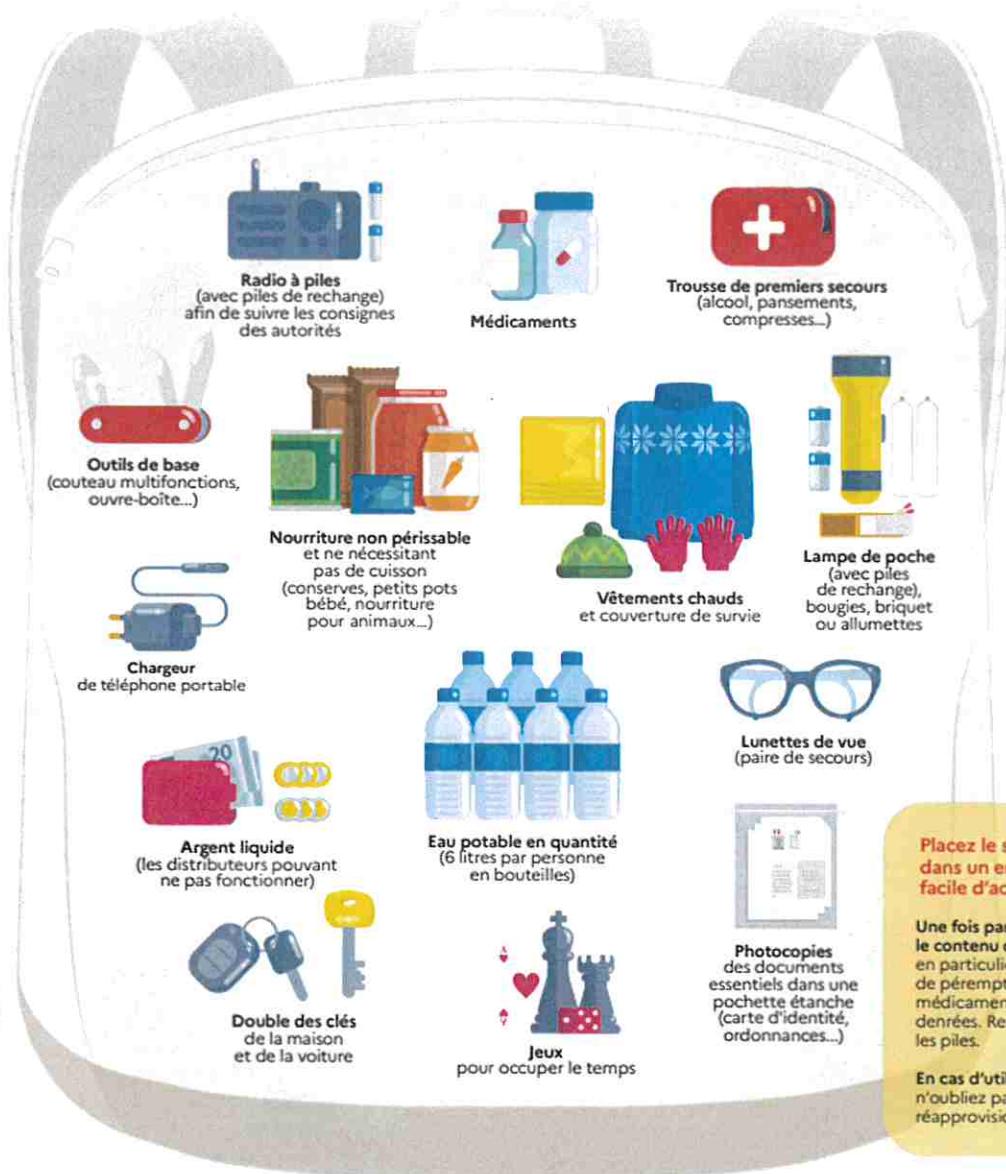
Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



## Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

## LES NUMÉROS UTILES

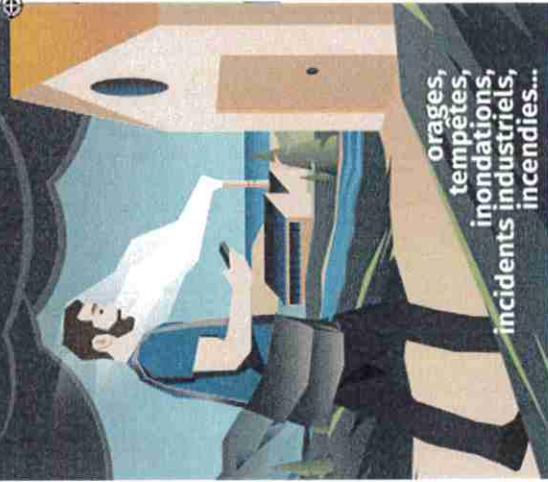
GOUVERNEMENT  
France

# PRÊTS ? PARÉS !

Plan individuel de Mise en Sûreté

## Tous préparés face aux risques

Protégez-vous  
et protégez vos proches  
en quelques minutes



orages,  
tempêtes,  
inondations,  
incidents  
industriels,  
incendies...

association  
Mise  
en  
Sûreté

im

www.surete-citoyenne.fr

SECURITE CIVILE  
à tout moment et à tout lieu

<b>Accident industriel</b>	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité. Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
<b>Accident nucléaire</b>	Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
<b>Accident transport de matières dangereuses</b>	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
<b>Avalanche</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
<b>Éruption volcanique</b>	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un lingot humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
<b>Feu de forêt</b>	Quitter le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez le quitor votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
<b>Inondation</b>	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
<b>Mouvement de terrain</b>	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
<b>Rupture de barrage</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
<b>Séisme</b>	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
<b>Tempête / Cyclone</b>	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Fermez les portes, fenêtres et volets Evitez de sortir durant l'oeil du cyclone

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.



## NOTES

# Les numéros et sites internet utiles

## Numéros d'urgence

**15**

SAMU

**17**

Police secours

**18**

Sapeurs-pompiers

**112**

Appels d'urgence  
européen

**115**

Hébergement  
d'urgence

**119**

Enfance maltraitée

**196**

Secours en mer

**3919**

Violences  
conjugales

**3018**

Harcèlement scolaire

**114**

par SMS pour les personnes  
malentendantes



Préfecture de Haute-Saône :  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

Vigicrues :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Météo France :  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Géorisques :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Sites d'actualités :  
[www.info.gouv.fr/risques](http://www.info.gouv.fr/risques)  
[www.ecologie.gouv.fr/nos-actions/mieux-prevenir-sensibiliser-aux-risques](http://www.ecologie.gouv.fr/nos-actions/mieux-prevenir-sensibiliser-aux-risques)

